

# La validation des acquis et de l'expérience VAE

**Chef d'entreprise :  
formation, qualification,  
emploi**

**La CMA vous accompagne  
sur la validation des titres  
et diplômes de l'artisanat**

## ► **Contacts**

**Pôle formation continue**

• Toulouse  
05 61 10 47 95  
[mfanjeaux@cm-toulouse.fr](mailto:mfanjeaux@cm-toulouse.fr)



[www.cm-toulouse.fr](http://www.cm-toulouse.fr)

## ► **Objectif**

Accompagner le candidat tout au long de sa démarche VAE. La reconnaissance de l'expérience professionnelle et/ou extra professionnelle permet d'obtenir un titre (diplôme) selon d'autres modalités que le passage d'un examen.

## ► **Bénéficiaires**

Chefs d'entreprise, conjoints collaborateurs, salariés, demandeurs d'emploi ayant une expérience d'au moins 3 ans souhaitant valider un titre du secteur des Métiers (Brevet de Maîtrise, Brevet Technique des Métiers, Brevet Technique des Métiers Supérieur, Assistant de Dirigeant d'Entreprise Artisanale...).

## ► **Prestation**

La CMA vous accompagne dans votre démarche :

- l'information et le conseil sur les procédures et les modes de validation,
- la confirmation du choix du diplôme ou du titre,
- l'aide dans le repérage des activités exercées et de l'expérience en référence à la certification envisagée,
- l'élaboration et le suivi du dossier de prise en charge financière,
- le conseil et l'appui à la rédaction du dossier,
- la préparation à l'entretien avec le jury.

## ► **Modalités**

Rendez-vous individuels avec le conseiller répartis sur plusieurs séances (12 heures maximum).

## ► **Références**

7 candidats accompagnés ont validé le titre en boulangerie, pâtisserie, composition florale et coiffure l'an dernier.

## ► **Tarif de la prestation**

1 340 € dont 100 € de frais à la charge du demandeur. Possibilité de prise en charge partielle ou totale par le Conseil de Formation, le FAF national, l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé de l'entreprise (OPCA), le FONGECIF, la Région Midi-Pyrénées (chèque VAE).